

it en el legame l'hraterrits

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune d'HASNON,

Vu le Code des Communes Article L.131.1 et 2, L.131.3 et 131.49

Considérant la demande de Madame ROGER – gérante du café « le carré d'As » qui sollicite la mise en place d'une terrasse sur la voie publique face à son café le Vendredi 14 juillet 2023 place Clément Larivière,

## ARRETONS

Article 1er: Le stationnement des véhicules automobiles ainsi que la circulation sont interdits devant le café du Vendredi 14 Juillet 2023 – 9 h au Samedi 15

juillet 2023 - 2 h 00.

Article 2: La signalisation adéquate sera apposée par les services municipaux.

Article 3: Les services de police, gendarmerie, pompiers et SMUR ne sont pas concernés pour l'article 1 et 2.

Article 4: Monsieur le Maire d'HASNON, Monsieur le Commissaire de Police de St AMAND LES EAUX sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à HASNON, le 30 Juin 2023

Pour Ampliation Conforme HASNON, le 30 Juin 2023

